

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 13 JUIN 2025

Le 13 juin 2025 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beaufort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Élodie DESAUW, Responsable des Ressources Humaines

Membres délibératifs :

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Monsieur Cédric DELMAR, élu suppléant CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Madame Eva PILLOT, élue suppléante CGT

Madame Gaëtane LENGLET, élue suppléante CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Madame Marie DURIN (CFTC)

Monsieur Olivier HURTEAU (FO)

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Odile VANDERBEKE (CFDT)

Madame Ludivine CARON (CGT)

Étaient excusés

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Dorothee DOYEN, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Madame Bénédicte CORDIER, élue CGT

I- Approbation du procès-verbal de la réunion CSE des 22 mai 2025

Monsieur Tomasi indique qu'il a eu des petites demandes de modification à la marge mais qui ne changeaient pas le sens du PV. Il les a pris en compte.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (1 abstention CGT absent à ladite réunion)

II- Vie du comité social économique

• Vote sur une demande de dérogation sur le droit ANCV

Monsieur Tomasi explique que cette demande a déjà été évoquée lors de la précédente réunion avec 2 autres cas d'agents qui partaient en cours de mois et qui avaient demandé à bénéficier quand même des ANCV.

Pour rappel nous avons voté contre la dérogation.

Ce cas est légèrement différent car l'agent était présent du 15 octobre au 11 avril et revient le 12 mai. Elle n'était donc pas présente sur les listings RH et ne remplit pas la condition de présence au 2/05.

Monsieur Tomasi souligne que si nous restons sur l'application des règles qui ont été décidées, elle n'ouvre pas droit puisqu'elle n'est pas présente début mai sauf que cette situation est particulière puisqu'elle a déjà fait 5 mois et demi de contrat et se retrouve en dehors des effectifs pendant un mois. Cependant, Monsieur Tomasi précise que si les élus souhaitent

déroger à cette situation, il ne faut pas que cela devienne systématique. Il faudra traiter les situations au cas par cas.

Il rappelle qu'il a communiqué les éléments aux élus avant la réunion afin qu'il puisse y réfléchir et demande, maintenant, leur avis.

Madame Verove indique que les élus FO souhaitent accepter cette demande de dérogation. En revanche, elle précise que cet agent a juste un changement de poste.

Madame Desauw répond qu'en effet c'est du remplacement.

Madame Verove répond que cela explique donc certainement cette interruption de contrat d'un mois.

Monsieur Bruno explique que le changement de motif de contrat n'est pas systématique. Il intervient lorsqu'un motif se termine et que survient un autre besoin de remplacement. Entre ces 2 contrats, la Caisse est astreinte à un délai de carence qui est proportionnel à la durée du contrat initial. C'est ce qui explique la coupure intervenue entre les 2 contrats.

Madame Verove répond que, de ce fait, la personne n'est pas responsable de cette situation, elle a déjà fait 5 mois et demi. Les élus FO estiment donc qu'il serait dommage de la pénaliser alors qu'elle démarre un nouveau contrat dans la Caisse.

Monsieur Tomasi ajoute que s'il n'y avait pas eu cette interruption, elle aurait eu droit aux ANCV.

Monsieur Bruno ajoute que dans tous les cas, ce mécanisme n'est pas choisi par la personne concernée.

Monsieur Tomasi rappelle qu'il souhaite juste préciser que les situations particulières doivent être traitées au cas par cas mais que le RI a été mis en place et doit être respecté. Nous voyons bien avec ce cas qu'il peut avoir des situations particulières qui méritent réflexion.

Monsieur Bruno ajoute que la difficulté est qu'il arrive aussi que des personnes reviennent après une plus longue interruption entre chaque contrat. Il faudra déterminer quelle doit être la longueur maximale de cette interruption pour bénéficier des ANCV.

Monsieur Tomasi répond que dans tous les cas, il y aura aussi l'autre condition à remplir. Il pense que celui qui ne remplit aucune des 2 conditions n'ouvre pas à débat.

Le cas d'aujourd'hui est très particulier car tout se passe courant mai, mois de la distribution des ANCV mais ce n'est pas une règle qui s'appliquera tout le temps.

Monsieur Tomasi propose aux autres élus de se positionner.
Les élus CFDT souhaitent également accorder cette dérogation.
Madame Grillon indique que de toute façon cet agent est présent au moment de la distribution, remplit donc l'une des 2 règles, les élus CGT souhaitent donc accorder la dérogation.

La demande de dérogation est approuvée à la majorité (1 abstention CFTC).

Monsieur Tomasi rappelle qu'il faudra bien préciser que c'est une décision au cas par cas et non une règle qui s'applique.

• Point sur la vente du bâtiment CSE du siège

Monsieur Tomasi indique que ce point a été demandé par les élus CFDT pour faire le point sur la vente du bâtiment du CSE.

Il rappelle que les élus ont votés pour que la vente du bâtiment soit commune à celle du siège.

Monsieur Bruno explique que la loi a évolué, très récemment, sur la vente de bâtiments de bureaux puisque ce qui posait un problème était la destination première du bâtiment. Cela veut dire, par exemple, qu'un fonds de commerce ne pouvait pas être transformé tout de suite en logements.

Maintenant, la loi autorise la transformation directe des immeubles de bureaux en logements. C'est un élément important pour la future vente car ce n'est pas le même prix lorsque vous vendez un immeuble à usage de bureaux ou de logement. De plus, cela va, de ce fait, attirer de potentiels nouveaux acquéreurs qui vont forcément être différents.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a un autre aspect qui fait que les choses peuvent aller un peu plus vite que prévu c'est que la direction prévoit, à la rentrée, de finaliser l'acte authentique d'acquisition du nouveau bien. Ce qui signifie que le siège sera, alors, mis en vente.

Il précise qu'il n'est pas grave de mettre si tôt en vente le siège puisque la Caisse pourra fonctionner avec un compromis de vente avec une clause résolutoire qui n'obligera pas à quitter les lieux prématurément.

Monsieur Tomasi rappelle que cette partie de la stratégie est, normalement, bien définie puisque les élus ont votés pour donner au secrétaire les pouvoirs d'acter les décisions.

Le principe est que la direction fasse appel à lui pour les prises de décisions et il informera les élus.

Monsieur Bruno répond que dans un 1^{er} temps, il faudra s'entendre sur la manière dont on fait publicité du bien, distinct ou non et avec la notion de prise en charge de tous les diagnostics et les aspects techniques.

Il ajoute que la direction compte assumer les frais de publicité sur la globalité de l'opération ainsi que les démarches commerciales c'est-à-dire la rencontre des potentiels acquéreurs. Il souligne qu'il y en a déjà.

Monsieur Tomasi en profite pour relancer le sujet sur de potentiels membres du CSE qui seraient intégrés au projet du nouveau bâtiment.

Il propose aux élus de lui faire savoir qui serait intéressé.

Madame Vanderbeke indique que les élus CFDT ont souhaité ce point à l'ordre du jour car, quand il y a eu le vote sur le nouveau bâtiment, il avait été dit que serait mis en place une évaluation du prix du bâtiment CSE aujourd'hui et de la possible séparation des compteurs qui sont, aujourd'hui communs au siège.

Monsieur Tomasi répond qu'il y a confusion car ce sont là les propos de la CGT lors de cette réunion et pas ce qui a été décidé et voté par les élus.

Il a été décidé de vendre le bâtiment avec le siège et de ne pas faire d'estimation ni de travaux. Si cela n'est pas possible, il sera temps d'y réfléchir mais il n'y a pas d'urgence, on ne va pas vendre le bâtiment à 2 ans et demi du déménagement du siège.

Il précise qu'il y aura, malgré tout, une estimation du prix afin d'avoir une idée de la valeur du bien au moment des propositions des éventuels acquéreurs.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a 2 techniques. L'une qui consiste à considérer que l'on vend un tout et de répartir le fruit de la vente « au tènement occupé » et une autre qui est dite « au réel », c'est-à-dire de faire, à l'intérieur d'une opération commune, une estimation de la valeur des biens et le fruit de la vente est divisé en fonction de cette évaluation.

Monsieur Bruno pense que la 2^e technique est la meilleure car elle est centrée sur la réalité de la situation en l'état des biens.

Cependant, la direction procédera, tout de même, aux 2 démarches et validera avec le CSE celle qui est la plus avantageuse pour le CSE.

Il précise que les bâtiments étant enregistrés de façon distincte au cadastre, il faudra procéder à un certain nombre de diagnostics spécifiques à chaque bâtiment.

Madame Goujard indique que le CSE reçoit régulièrement des propositions par courrier car le quartier est très prisé.

Monsieur Bruno répond qu'en effet, l'opération va être très porteuse auprès des bailleurs, qu'ils soient privés ou sociaux.

• Points supplémentaires non prévus à l'ODJ mais évoqués compte tenu de l'actualité

Monsieur Tomasi souhaite à nouveau évoquer le plan fraîcheur puisque les températures du moment et annoncées sont très élevées.

Il demande s'il serait possible de le mettre en place dès la semaine prochaine.

Madame Verove ajoute qu'il faisait 30 degrés à l'accueil la veille.

Monsieur Pion répond qu'en effet, lors de la dernière réunion, il faisait plus frais. Cependant, au vu de la situation actuelle, il est d'accord pour anticiper le plan fraîcheur dès le 16 juin.

Monsieur Bruno précise que tous les bâtiments ne sont pas exposés de la même manière à la chaleur, comme à Calais par exemple.

Il y a 2 bâtiments qui sont, aujourd'hui, les plus fragiles sur ce plan, c'est celui de Lens et celui d'Arras.

Madame Verove indique qu'il y a également l'ADS de Calais.

Monsieur Bruno répond que la toiture a été refaite et qu'il y a eu des travaux d'isolation qui devraient aider.

Monsieur Tomasi ajoute que la problématique est là également en télétravail.

Monsieur Bruno répond le plan fraîcheur n'est pas totalement applicable du fait de la mise en place du télétravail. Il n'y a que l'adaptation horaire qui puisse être mise en place.

Monsieur Tomasi répond que selon la météo actuelle c'est nécessaire.

Monsieur Bruno est d'accord. Il souhaite juste souligner que les moyens que détient l'employeur pour organiser la fraîcheur dans ses locaux sont limités en durée et en temps du fait du télétravail.

Monsieur Tomasi répond que ces aménagements horaires servent aussi en télétravail.

Monsieur Bruno indique que la RH rappellera les consignes et les aspects techniques, surtout au niveau de l'ouverture du TP et du service informatique.

De plus, la mise à jour des compteurs pourra prendre du temps.

Madame Verove demande si, justement, il pourrait y avoir une levée de l'écrêtage en fin de mois car il y a beaucoup de compteurs qui ne sont pas à jour.

Monsieur Bruno répond qu'il va vérifier si cela concerne vraiment beaucoup d'agents avant de prendre une décision.

Madame Verove demande s'il y aura aussi un report du placement des heures pour la journée de solidarité au 31 août.

Monsieur Tomasi ajoute que cela a été fait les dernières années.

Monsieur Bruno répond que ce qui est prévu est le 30 juin et qu'il va voir s'il y a, là aussi, beaucoup d'agents qui sont concernés.

Madame Lenglet ajoute que des agents ont fait des heures supplémentaires et n'ont donc pas pu mettre du temps sur leur compteur solidarité.

Monsieur Bruno va évaluer la situation.

Monsieur Tomasi demande s'il sera possible d'avoir une réponse rapidement.

Monsieur Bruno répond que oui.

Monsieur Tomasi demande ce qu'il se passe lorsque quelqu'un qui travaille en antenne à un problème de réseau ou d'électricité par exemple. Comment est-il informé ? Que doit-il faire ? Cela n'est pas précisément indiqué dans l'accord. Il précise qu'il y a eu ce cas à Lens la veille et à Bruay il y a quelques temps.

Monsieur Bruno répond qu'il n'est pas toujours possible de tout prévoir. A Lens, hier, il y a eu un problème d'électricité. Il rappelle qu'il y a 3 types de personnels dans les ADS ; le personnel propre à la structure, le personnel itinérant et les agents en TAD avec pour chacun des solutions différentes. La solution d'ensemble, qui couvre tous les cas, c'est le placement en télétravail lorsque l'agent a un avenant contractuel.

Monsieur Tomasi demande à partir de quand la personne peut être placée en télétravail.

Monsieur Bruno répond que c'est immédiat.

Monsieur Pion ajoute qu'il peut également y avoir des solutions intermédiaires.

Monsieur Bruno ajoute qu'il est possible d'être en TAD sur un autre site, au siège. Pour les agents qui ont une mission d'accueil de l'allocataire, le réflexe est de modifier le canal en décalant le rendez-vous ou en le transformant en rendez-vous téléphonique.

Dans le cas de Bruay, le problème est le réseau internet qui est déjà un peu défaillant et que la structure n'appartient pas à la Caisse. Une solution de télétravail a été trouvée pour les agents qui ne pouvaient plus du tout travailler.

Monsieur Tomasi demande si, en cas de non-résolution du problème dans la journée, les agents prévus en TAD dans cette structure sont prévenus.

Monsieur Bruno répond que non mais il est dit que jusqu'à nouvel ordre l'agent reste dans la position dans laquelle il a été placé au moment du problème.

Madame Duquesnoy demande si la demi-journée d'avarie prévue dans l'accord ne concerne que les agents en travail à domicile.

Monsieur Bruno répond que oui c'est ça. Cela concerne une avarie au domicile par exemple en cas de problème de connexion internet.

Madame Duquesnoy répond que cela ne s'applique donc pas aux agents travaillant en antenne même s'ils n'ont pas la possibilité de faire du télétravail.

Monsieur Bruno répond que non puisque la modalité est différente. Il faut savoir de quels moyens dispose l'entreprise face à une avarie qui se déroule dans ses locaux comme cela a pu être le cas lors du jour où la foudre est tombée sur le siège. À ce moment-là, 100 % du site a été invalidé et vidé. C'est la logique des PCA qui permettent de gérer de mieux en mieux ce type de crises.

Madame Duquesnoy répond que quand il y avait eu le souci de la foudre les agents avaient eu une demi-journée offerte.

Monsieur Bruno répond que non ce n'était pas général. Pour certains agents c'était le cas mais d'autres n'avaient pas d'avenants, de matériel ou de possibilité de faire du télétravail.

Cette organisation est venue le lendemain et en effet il y avait eu une décision exceptionnelle d'offrir la demi-journée pour ces agents puisqu'il n'y avait pas d'autre solution.

III- Consultation du Comité Social Économique

Néant

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

• Situation des services

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 4,65 jours au 12/06/2025 (4,79 jours au 21/05/2025)
- Stock CAF 62 : 5,67 jours au 12/06/2025 (6,04 jours au 21/05/2025)

Taux d'appels téléphoniques : 75,24% (flux et SVI) et 70,46% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 12/06/2025 contre 74,51% (flux SVI) et 69,33% (flux allocataires) au 21/05/2025 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 11,51 jours contre 10,6 jours au 21/05/2025 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 4 jours (4 jours le 21/05/2025)

AFC : 9 jours (9 jours le 21/05/2025)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 12,5 jours (11,7 jours au 21/05/2025)
- **ASFR** : 28,3 jours (28,6 jours au 21/05/2025)
- **Recouvrement** : 9,5 jours (8,8 jours au 21/05/2025)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

Monsieur Pion souligne que le service ARIPA a un solde de jours à 20,89 jours contre un national à 15,52. L'antériorité est de 62,6 % par rapport au national qui est à 62,2 %.

Monsieur Bruno souhaite évoquer le planning des heures supplémentaires du 2^e trimestre et le recrutement des managers au service ARIPA. Les dates d'ouverture aux heures supplémentaires du 3^e trimestre sont les 12 juillet, 19 juillet, 9 août (de 7h à 13h uniquement), 23 août, 6 septembre et 20 septembre.

Monsieur Bruno rappelle que ces dates sont données à titre indicatif et confirmées à chaque fois car le TP peut évoluer en fonction des mises à jour ou des batch informatiques.

Concernant les 2 postes de managers du service ARIPA, les entretiens ont eu lieu mais il y a une problématique car ce recrutement est partiellement infructueux étant donné qu'aucun profil n'a été retenu pour l'un des 2 postes. L'appel à candidatures va donc être relancé pour un des 2 postes. Il espère pouvoir déjà recruter la personne pressentie selon le calendrier prévu et la seconde personne dans un calendrier qui tiendra compte de sa disponibilité.

• **Mouvements de personnel**

Embauches réalisées

EN CDD (15) :

- 7 Téléconseillers PFS Calais (Niv 3)
- 7 Agents administratifs PF liquidation Arras (Niv 3)
- 1 Agent d'accueil physique Boulogne (Niv 3)

Recrutements en cours

EN CDD (19) :

- 1 Travailleur social – ADS Calais (Niv 5B)
- 1 Gestionnaire administration du personnel Arras (Niv 3)
- 1 Chargé d'accompagnement territorial (Niv 5B) Arras
- 1 Travailleur social (Niv 5B) Boulogne
- 1 Travailleur social (Niv 5B) Lens
- 1 Secrétaire en centre social en alternance – Etaples
- 10 Agents administratifs PF Liquidation (Niv 3) Calais
- 2 animateurs saisonniers CS Etaples (Niv 3)
- 1 Agent ARIPA (Niv 3)

EN CDI (9) :

- 1 Technicien ARIPA (Niv 3) Calais
- 2 Responsables d'unité ARIPA Calais (5B) – Recrutement interne/externe
- 1 Travailleur social Bruay (Niv 5B)
- 1 Responsable de secteur PF (Niv 7) Calais
- 1 GCA groupe MDR (Niv 3 ou 4) Arras ou Calais
- 1 Technicien accueil téléphonique (Niv 3) Calais
- 2 Techniciens UTI Calais (Niv 3)

Recrutements à venir

CDD :

SEPTEMBRE

- 12 Agents administratifs PF Renfort Paris Arras (Niv 3)
- 10 Téléconseillers PFS Calais (Niv 3)

OCTOBRE

- 10 Agents administratifs PF Liquidation (Niv 3) Arras
- 10 Agents administratifs PF Liquidation (Niv 3) Calais
- 1 Agent administratif UTI Arras (Niv 3)
- 1 Agent administratif UTI Calais (Niv 3)

NOVEMBRE

- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Arras

Madame Grillon indique que Monsieur Pion avait expliqué qu'il n'y aurait plus ce surcroît de CDD en 2026. Elle demande si, de ce fait, les CDD recrutés en septembre, octobre et novembre termineront leur contrat en décembre.

Monsieur Bruno répond que nous sommes aujourd'hui dans une situation qui n'est pas dramatique mais qui n'est pas non plus totalement sécurisée.

Il faut donc, dans ces circonstances, être prudents et l'objectif était de miser sur des effets à l'été qui seraient signifiants sur le plan de la production et pouvoir à la rentrée fonctionner rapidement avec moins ou plus de CDD. Cependant, ce n'est pas ce qui se produit puisque les résultats s'améliorent mais ne sont pas ce qui était réellement attendu avec la réforme.

Monsieur Pion ajoute que la stratégie est simplement réajustée par rapport aux résultats actuels mais le soutien est poursuivi jusqu'à la fin 2025. Si cela doit déborder sur 2026, cela sera fonction du soutien Caisse Nationale et de notre situation au dernier trimestre 2025.

En revanche, notre situation locale est très partagée au niveau du réseau.

• Bilan 2024 – tutorat

Monsieur Bruno indique qu'il a été adressé avec l'ordre du jour. Il rappelle que le tutorat est encadré par le protocole d'accord national sur la formation professionnelle qui peut sembler un peu rigide parfois. Il espère que les textes évoluent à l'avenir en particulier concernant la prime de tutorat ou la professionnalisation des formateurs.

Il indique que nous retrouvons dans ce bilan, pour l'exercice 2024, des données qui sont assez quantitatives mais aussi un peu qualitatives sur notamment la répartition de la fonction au niveau des âges, des thèmes etc.

Madame Grillon demande si, dans le chiffre total de tuteur, sont compris également les agents qui ne font qu'une demi-journée.

Monsieur Bruno répond que ce sont tous les tuteurs formés et qui sont intervenus dans un processus de formation.

Madame Grillon indique qu'en 2024, il n'y a pas eu de formation pour les tuteurs. Elle demande si c'est parce que ce sont toujours les mêmes.

Monsieur Bruno répond qu'il y a eu une évolution assez marquée entre 2021 et 2024 en nombre de tuteurs formés. Il est vrai que ce chiffre plafonne un peu dorénavant car nous arrivons à un nombre de tuteurs maximisé.

Madame Grillon demande si la direction continue, tout de même, à faire appel à de nouveaux tuteurs.

Monsieur Bruno répond que oui, tous les ans, un appel est lancé pour voir s'il y aurait de nouveaux candidats car cela permet aussi de faire tourner les équipes.

Il précise qu'en 2024 il y a eu beaucoup moins de candidats.

Madame Grillon demande combien ont touché la prime de tutorat sur les 58 tuteurs.

Monsieur Bruno répond que tous l'ont perçu.

Monsieur Bruno souhaite apporter une information complémentaire concernant les travaux à Bruay. Il rappelle qu'un problème de charpente a été rencontré et a levé une suspicion d'un problème plus général que la charpente. Un cabinet d'audit a donc sondé l'entièreté de la charpente et le problème de cette poutre fendue sur toute la longueur est lié non pas à la qualité de cette poutre mais plutôt à la structure générale de la charpente

qui n'est pas suffisamment étayée. Il s'agit d'une malfaçon du bâtiment et celle-ci étant structurelle et le bâtiment étant construit depuis plus de 10 ans, il n'est plus couvert par la garantie décennale.

Il va donc falloir faire retoucher la totalité de la charpente. Un bureau d'étude va donc produire une modélisation des travaux à mener et il faudra passer cette modélisation au bureau de contrôle et de sécurité et ensuite de faire réaliser les travaux.

Monsieur Tomasi demande s'il est possible de demander une aide financière de la Caisse Nationale pour ce genre de chose.

Monsieur Bruno répond que non. De plus, il est compliqué de chiffrer ces travaux pour le moment. La direction va plutôt se tourner dans un 1^{er} temps vers l'assurance de la Caisse s'agissant d'un phénomène qui ne relève pas d'un manque d'entretien du bâtiment mais d'un défaut caché.

Madame Vanderbeke demande s'il n'y a pas de danger pour le personnel.

Monsieur Bruno répond que le personnel n'est pas dans le bâtiment et il y a pour le moment une suspension de chantier c'est-à-dire que plus aucune entreprise n'est autorisée à entrer.

Monsieur Pion ajoute l'idée est d'aller au maximum de cette remise à niveau complète, avec ou sans l'aide de la CNAF et de permettre la réintégration du personnel, y compris celui de la CPAM, après l'été, même si ce problème entraîne un décalage.

Monsieur Bruno ajoute que les équipes sont déjà en train de travailler avec le maître d'œuvre sur les aménagements intérieurs pour perdre un minimum de temps.

Monsieur Tomasi en profite pour souligner qu'il semble y avoir des travaux en ce moment à l'accueil mais qu'ils n'ont pas été évoqués en réunion.

Monsieur Bruno répond qu'ils ont été présentés en CSE.

Les élus dans l'ensemble n'en ont pas souvenir.

Monsieur Bruno explique que nous ne sommes pas sur des travaux qui interrogent la structure du bâtiment mais sur une réouverture d'une zone numérique.

Monsieur Tomasi demande si l'idée est d'augmenter la surface de numérique.

Monsieur Bruno répond que oui et que le guichet reste ouvert pendant ce temps-là.

Monsieur Pion ajoute que l'idée est de retrouver des zones définies et d'apporter de la modernité en termes d'espaces et de la visibilité sur les zones dans leur ensemble.

Monsieur Tomasi demande s'il y a également des travaux à St Omer.

Monsieur Bruno répond que cela a été présenté en réunion.

Madame Vanderbeke répond que c'était en CSSCT.

Monsieur Bruno indique que ces travaux concernent la reprise de l'escalier de sécurité et la position du sas d'accès à cet escalier.

Madame Duquesnoy demande si les anciens meubles ont été donnés à des associations.

Monsieur Bruno répond que ce n'est pas la partie bureau qui est changée mais la partie bornes d'accueil et claustras. Ce ne sont donc pas des éléments transmissibles. En revanche les bureaux vont être conservés car ils peuvent encore être utilisés sur d'autres sites comme les Caf@.

Madame Duquesnoy demande si le mobilier installé se rapproche du futur mobilier du nouveau siège.

Monsieur Bruno répond que c'est exactement le même mobilier qu'à Calais.

Monsieur Tomasi demande s'il sera conservé pour le nouveau bâtiment.

Monsieur Bruno répond que oui.

Madame Caron indique que les accueils devaient passer à l'outil TROUV dès lundi mais qu'il semblerait qu'il y ait un souci. Elle demande si ce problème est aussi rencontré par les Caisses qui sont déjà passées en phase une sur cet outil.

Monsieur Pion répond que c'est une problématique rencontrée par toutes les caisses et la CNAF a souhaité temporiser par rapport au passage en phase 2. Cela sera repris normalement en septembre.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

Néant

VI- Traitement des réclamations

Néant

A 11h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI



PV approuvé à l'unanimité lors
de la réunion CSE du 03/07/2025